

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

Objet : RS - Suppression de postes consécutive au transfert de la compétence développement économique

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Adeline Vincent
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Bernard Januel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10
de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthelay à Pierre Hemar - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Daniel Grosjean - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4
Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Anne Manipoud - Dominique Pommat

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

délibération n° 340-17 C

objet **RS - Suppression de postes consécutive au transfert de la compétence développement économique**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que les Communautés d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Grand Lac ont fait le choix de mutualiser l'exercice de leur compétence développement économique et de créer ensemble un syndicat mixte, au 1^{er} juillet 2017, dénommé Chambéry-Grand Lac Economie pour l'exercice de cette compétence.

A cette date, les agents de la direction du développement économique de Chambéry métropole - Cœur des Bauges ont été transférés de plein droit à ce syndicat mixte.

Il convient donc de supprimer les postes budgétaires correspondants.

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juin 2017 portant création de Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la décision n° 186-17 du Bureau du 26 octobre 2017,

Vu l'avis du comité technique du 3 octobre 2017,

Vu le budget 2017, chapitre 012,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2017, des postes suivants :

- 4 attachés,
- 2 adjoints administratifs principaux de 1^e classe,
- 2 adjoints administratifs principaux de 2^e classe,

Article 2 : **modifie** en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont Temps non complet
Directeur général des services		1	
Directeur général adjoint		1	
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur hors classe	A	2	
Administrateur		2	
Directeur		6	
Attaché principal		11	
Attaché		34	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	5	
Rédacteur principal de 2ème classe		13	
rédacteur		12	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	13	
Adjoint administratif principal de 2ème classe		25	
Adjoint administratif		18	
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur en chef hors classe	A	1	
Ingénieur en chef		4	
Ingénieur principal		23	
Ingénieur		17	
Technicien principal de 1ère classe	B	18	
Technicien principal de 2ème classe		21	1 TNC 50%
Technicien		13	
Agent de maîtrise principal	C	19	
Agent de maîtrise		22	
Adjoint technique principal de 1ère classe		68	
Adjoint technique principal de 2ème classe		48	
Adjoint technique		66	1 TNC 50%
FILIERE MEDICO SOCIALE			
Technicien paramédical classe supérieure	B	1	
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	B	2	
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe		7	
Educateur des activités physiques et sportives		9	1 TNC 50%
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	1	
FILIERE CULTURELLE			
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	
Total		484	

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 340-17 C

Objet de l'acte : RS - Suppression de postes consécutive au transfert de la compétence développement économique

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20232H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20232H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017